

RESPECT DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

(MAQUETTES FINANCIÈRES)

Dépenses		Recettes	
575 031 146		575 031 146	
FUNCTIONNEMENT			
Dépenses réelles de fonctionnement	329 455 663	Recettes réelles de fonctionnement	338 454 216
Dont augmentation prévisionnelle de dépenses	9 250 413	Dont excédent reporté	41 757 940
Dépenses d'ordre	77 998 553	Recettes d'ordre	9 000 000
Total dépenses de fonctionnement	407 454 216	Total recettes de fonctionnement	407 454 216
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'ordre	12 000 000	Recettes d'ordre	80 998 553
Dépenses réelles d'investissement	155 576 930	Recettes réelles d'investissement	86 578 377
Dont PIV (avec 1,5 M€ de Trésorerie d'urgence)	85 000 000	Dont emprunt d'équilibre	16 000 000
Dont capital de la dette bancaire (hors PIV)	13 609 767		
Total dépenses d'investissement	167 576 930	Total recettes d'investissement	167 576 930

SESSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vendredi 10 octobre 2025

1. RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES OCCITANIE SUR LA GESTION DES EXERCICES 2022 ET SUIVANTS
2. DÉCISION MODIFICATIVE N°2
3. COLLÈGES PUBLICS : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2025

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES OCCITANIE SUR LA GESTION DES EXERCICES 2022 ET SUIVANTS

Synthèse du rapport et réponse du Président Michel Pélieu en annexe.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Suite à la perception de recettes supplémentaires (redevances hydroélectriques, financements européens...) et à un report en 2026 de certaines dépenses d'investissement (décalage du calendrier de travaux aux Archives départementales), 4,9 M € ont été versés à l'enveloppe « réserve centralisée ». Cela porte son montant à 17,6 M €.

COLLÈGES PUBLICS : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2025



Au-delà des investissements effectués pour, par exemple, la rénovation énergétique des bâtiments (installation de panneaux solaires, remplacement de l'isolation, systèmes de chauffage par géothermie), le Département assure également le bon fonctionnement des collèges, conformément aux dispositions de l'article L.213-2 du Code de l'éducation.

Ainsi, **parmi les 20 M € qui constituent le budget éducation 2025-2026 du Département, 1,85 M € sont répartis entre les 18 collèges publics des Hautes-Pyrénées afin de couvrir leurs dépenses de fonctionnement** (achat de fournitures, consommation d'énergie, financement de projets pédagogiques).

Le montant attribué à chaque collège en 2025 est calculé en fonction de deux facteurs principaux :

■ LA PART ÉLÈVE (30 %)

Elle permet de financer les charges liées à l'administration et à l'enseignement, et dépend directement des effectifs. Cette part prend notamment en compte :

- Les disparités d'effectifs entre les collèges, en attribuant un forfait fixe de 4 850 €/collège complété par une part variable comprise entre 58 € et 36 € par élève en fonction des effectifs.
- Les dépenses liées aux ateliers organisés pour les classes SEGPA : un montant de 50 € par élève est alloué pour les classes de 4^{ème} et de 3^{ème}.
- La prise en charge du transport des élèves pour leurs classes d'EPS : les sorties piscine, obligatoires pour les élèves de 6^{ème}, sont ainsi prises en compte avec un financement allant jusqu'à 24 € par élève en fonction de la distance de transport du collège au stade nautique.
- L'indice d'éloignement (IE) des établissements.

■ LA PART PATRIMOINE (70 %)

Afin de permettre une meilleure prise en compte de l'évolution des superficies des espaces couverts et des espaces verts, mais aussi des coûts d'entretien de ces espaces qui sont parfois incompressibles et ne dépendent pas de la taille des collèges, le calcul est le suivant :

- Une part fixe minimale par collège liée à sa surface bâtie.
- Une part variable en fonction des superficies entretenues : pour l'entretien des espaces couverts (0,95 €/m²), et l'entretien des espaces verts (0,30 €/m²).

La part patrimoine est également déterminée par une estimation de la consommation en énergie de l'établissement, dite « viabilisation ». Elle dépend essentiellement de deux facteurs :

- Les coûts de viabilisation constatés les années précédentes.
- Un calcul prévisionnel des consommations.

Globalement, nos collèges présentent une bonne santé financière et le Département assure un accompagnement spécifique en cas de besoins complémentaires. **Le montant total de la dotation 2025 s'élève à 1,85 M €, soit un ratio de 245 € par élève (+ 1,9 % par rapport à la dotation 2025).**

CONTACT PRESSE :

Graham ELLUL
07 84 39 01 10 - graham.ellul@ha-py.fr

SYNTHÈSE

La chambre régionale des comptes Occitanie a procédé à l'examen des comptes et de la gestion du département des Hautes-Pyrénées (65) au titre de l'exercice 2022 jusqu'à la période la plus récente. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête régionale portant sur la situation budgétaire et financière des départements.

Une situation financière du département saine à la clôture de l'exercice 2023 malgré une légère dégradation

À l'image de la situation globale des départements au niveau national, le département des Hautes-Pyrénées a connu une dégradation de ses indicateurs financiers à la fin de l'année 2023. Il a subi un « effet de ciseau » significatif sur sa section de fonctionnement, marqué par une augmentation continue des dépenses sociales et par le caractère atone des produits de gestion. Le département a subi une baisse des produits issus des droits de mutation à titre onéreux de 16 % entre 2022 et 2023.

Malgré ces paramètres défavorables, le département conserve des indicateurs financiers satisfaisants en 2023 avec un niveau correct d'autofinancement brut (53,9 M€ contre 65,7 M€ en 2022), une capacité de désendettement confortable et une trésorerie lui permettant d'assurer près de deux mois de charges courantes.

Une amélioration des indicateurs financiers du département en fin d'année 2024

Les prévisions budgétaires départementales apparaissent fiabilisées, à l'exception toutefois du chapitre de charges à caractère général. Ce dernier est surévalué, dégageant ainsi une réserve de crédits ayant vocation à faire face aux aléas de gestion, mais atténuant le caractère sincère du budget.

À l'inverse de la tendance qui se dessinait fin 2023, l'année 2024 marque une amélioration inattendue de la situation financière du département avec une évolution des produits équivalente à celle de ses charges. Cette évolution est principalement due, s'agissant des produits, à des causes exogènes et ponctuelles, mais aussi à un ralentissement de la dynamique de croissance des charges.

Au final, l'exercice 2024 se termine avec des ratios très convenables et une capacité d'autofinancement brute de 56,7 M€ (+ 2,8 M€). Avec la baisse de l'annuité de remboursement du capital de la dette, la CAF nette bénéficie d'une forte hausse de près de 6 M€ permettant un financement des investissements, également en augmentation. L'encours de dette restant stable, la capacité de désendettement demeure inférieure à 3 ans. Le département a ainsi pu appréhender l'exercice budgétaire 2025 dans de bonnes conditions.

Un budget présenté à l'équilibre grâce à une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, qui devra probablement être pérennisée

Le département des Hautes-Pyrénées a présenté un budget à l'équilibre pour l'exercice 2025 mais prévoit à nouveau un effet de ciseau en section de fonctionnement. Dans ce contexte, le département souhaite maîtriser la progression de ses dépenses de fonctionnement, ne disposant pas de réel levier sur les recettes. Pour ce faire, il n'inscrit en section de fonctionnement aucune dépense nouvelle, autres que celles imposées par des mesures exogènes.

À titre d'exemple, le département prévoit la suppression de vingt postes permanents pour contenir la progression des charges.

La maîtrise de la section de fonctionnement contribue à la stratégie financière du département de préservation de son autofinancement afin de conserver une capacité d'investissement sur ses équipements propres ainsi qu'en soutien aux projets des tiers. La situation financière correcte du département en fin d'année 2024 lui permet d'absorber les chocs défavorables, malgré une nouvelle dégradation de l'autofinancement attendue en fin d'année 2025.

Du fait de la situation nationale des finances publiques et d'un possible renforcement sur les exercices suivants des mesures de contribution des collectivités au redressement des finances publiques, le département devra probablement inscrire dans le temps les efforts portés sur ses dépenses de fonctionnement.



Tarbes, le 7 juillet 2025

Le Président

AGR25/0505 ENREGISTRE AU GREFFE
LE 08/07/2025

Madame Valérie RENET
Présidente de la Chambre Régionale des
Comptes Occitanie
500 avenue des États du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Objet : **Contrôle CRC sur Conseil départemental des Hautes-Pyrénées 2022 et suivants**

Vos réf : DGR25 / 0730

Madame la Présidente,

Par lettre du 14 avril 2025, vous avez porté à ma connaissance vos observations concernant le contrôle des comptes et la gestion du Département des Hautes-Pyrénées, au cours des exercices 2022 et suivants.

La Chambre a, lors de son délibéré du 27 mai 2025, et après avoir examiné ma réponse du 6 mai 2025, arrêté son rapport d'observations définitives.

Conformément au code des juridictions financières, je vous adresse la présente réponse écrite dans le délai imparti et vous demande de bien vouloir l'annexer à votre rapport.

En premier lieu, je constate que la Chambre relève dans son rapport une « *bonne situation financière générale du département* », des « *indicateurs financiers présentant un niveau satisfaisant* », une « *situation financière tout à fait convenable* ».

Ce constat est à mettre en relief alors même que le Département est confronté à une augmentation de dépenses dues à des « *mesures exogènes* », notamment en matière sociale, et s'est vu « *retirer une grande part de [sa] capacité de pilotage des recettes* ».

En effet, « *le département supporte (...) des dépenses qui évoluent selon des déterminants en partie exogènes et faisant l'objet de compensations partielles, comme en matière de dépenses sociales ou de dépenses de personnel* ». La Chambre constate également de « *bons niveaux d'exécution* » de nos dépenses et recettes d'investissement.

Concernant les développements de la Chambre relatifs à la réserve centralisée de crédits ayant vocation à faire face aux aléas de gestion, le Département précise avoir positionné ces crédits sur une enveloppe du chapitre des charges à caractère général afin de préserver la sincérité de l'ensemble du budget. Cette enveloppe est pilotée conjointement par la Direction Générale, et la Direction des Finances.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Hôtel du Département – Rue Gaston Manent – CS71324 - 65013 TARBES cedex 9

Tel. 05 62 56 78 65 – Fax. 05 62 56 78 66 – www.hautespyrenees.fr

A l'heure où les territoires sont particulièrement touchés par les aléas du changement climatique, cette réserve de crédits est nécessaire pour apporter une réponse urgente et opérationnelle à tout événement climatique aux conséquences lourdes sur les infrastructures et équipements des collectivités. Les exemples antérieurs des 10 dernières années dans les Hautes-Pyrénées le démontrent. C'est donc une enveloppe dédiée qui, lorsqu'elle est mobilisée, ne déséquilibre pas les budgets des autres politiques départementales.

Cette centralisation permet de préserver ces crédits, d'améliorer leur suivi, de ne pas biaiser les prévisions et les taux de réalisation des autres enveloppes et des autres chapitres, notamment du chapitre 12 relatif au personnel, et enfin de laisser à l'assemblée l'exclusivité des modifications des autorisations de dépense dans ce dernier chapitre.

Concernant les développements de la Chambre relatifs aux provisions des contentieux et aux restes à réaliser, le Département précise que certes, si le principe de prudence n'est pas un principe budgétaire et comptable, le Département l'applique à son budget, et précise que les montants relatifs aux provisions des contentieux et aux restes à réaliser sont très faibles. C'est pourquoi, comme l'indique la Chambre, la fiabilité des comptes n'est pas altérée.

En synthèse, la Chambre met en avant « *une situation financière du département saine à la clôture de l'exercice 2023 malgré une légère dégradation* », « *une amélioration des indicateurs financiers du département en fin d'année 2024* » et « *un budget présenté à l'équilibre grâce à une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement* ».

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil Départemental

A blue ink signature of Michel PÉLIEU, written in a cursive style.

Michel PÉLIEU